

### Rubrique 1 Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Alginure  
Synonyme

#### 1.2 Utilisations conseillées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Produit phytosanitaire (fongicide)  
Utilisations déconseillées Utilisations non-mentionnées ci-dessus

#### 1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Producteur Tilco-Alginure GmbH  
Adresse Holländerkoppel 1a  
D-23858 Reinfeld  
Téléphone +49 (0)4533/20800-0

Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG  
Adresse Stahlermatten 6  
6146 Grossdietwil, Suisse  
Téléphone +41 (0)62 917 5005  
E-mail sales@biocontrol.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

### Rubrique 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Nr. 1272/2008 [CLP]:  
Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens du  
règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Remarques sur la classification :

La classification et l'étiquetage relatifs à la corrosivité/irritation de la peau sont basés sur les résultats des études toxicologiques effectuées sur le produit (mélange). La classification et l'étiquetage concernant les lésions oculaires graves/l'irritation des yeux sont basés sur les résultats des études toxicologiques effectuées sur le produit (mélange).

La classification du produit a été déterminée sur la base des procédures suivantes, conformément à l'article 9 et aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 :

Dangers physiques : Évaluation des données d'essai conformément à l'annexe I, partie 2 Dangers pour la santé et l'environnement : Méthode de calcul conformément à l'annexe I, parties 3, 4 et 5.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions d'avertissement Aucune

Pictogrammes Aucun

Identificateur de danger Aucun

Mentions de danger Aucune

Mentions de sécurité P102 Tenir hors de portée des enfants.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances vPvB (very persistent, very bioaccumulative) ou PBT (persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

Ni le produit ni une des substances contenues dans le produit n'ont été identifiés comme étant nocifs pour le système endocrinien.

### Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Ce produit est un mélange.

#### 3.2 Mélange

Informations sur les composants:

##### **Pyrophosphate de sodium**

N° enregistrement (REACH) -

Index -

EINECS, ELINCS, NLP, 230-785-7  
REACH-IT List-No.

CAS 7320-34-5

% Composition 10-15%

Classification Eye Irrit. 2, H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

### Rubrique 4 Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales	Les secouristes doivent veiller à leur propre sécurité ! Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Après inhalation	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Eloigner la personne de la zone de danger. Faire respirer de l'air frais à la personne et, selon les symptômes, consulter un médecin.
Après contact avec la peau	En général, le produit n'est pas irritant pour la peau.
Après contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes, si nécessaire, consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer abondamment la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau, consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de remède spécifique connu. Traiter les symptômes.

### Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz peuvent être libérés : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant. Porter une combinaison de protection.

### Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement  
Ne pas rejeter à l'égout, dans le sol ou dans les cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure) et recueillir dans des récipients appropriés et étanches.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Voir rubriques 7, 8 et 13

### Rubrique 7 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- |  |  |
|--|--|
| Mesures préventives                                | Tenir le produit hors de portée des enfants.   |
| Mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail | Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire pendant le travail. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Avant les pauses et après le travail, veiller à nettoyer soigneusement la peau avec de l'eau et du savon et à changer de vêtements. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés. |
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- |  |   |
|--|---|
|  | Conservé hors de portée des personnes non autorisées.<br>Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.<br>Ne pas stocker le produit dans les lieux de passages et les cages d'escalier.<br>Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux. |
| Exigences relatives aux locaux de stockage | Conservé dans un endroit frais.   |
| Classe de stockage                         | 12: liquides non inflammables n'appartenant à aucune des classes d'entreposage susmentionnées   |
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Le produit est appliqué selon les méthodes d'application habituelles en matière de protection des plantes, par pulvérisation ou par aspersion. Voir le mode d'emploi ou l'étiquette.

### Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle  
Le produit ne contient pas de quantités significatives de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Dispositifs de contrôle technique adaptés:  
Veiller à une bonne ventilation.
- Mesures de protection individuelle sur le lieu de travail:
- |         |  |
|---------|--|
| Général | Appliquer les mesures d'hygiène générales en matière de manipulation de produits chimiques.<br>Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.<br>Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.<br>Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où l'on mange. |
|---------|--|

Protection respiratoire	En cas de formation de poussières, d'aérosols et de brouillards, prendre des mesures de protection suffisantes.
Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection recommandées lors de la manipulation.
Vêtements de protection	Porter des vêtements à manches longues.
Gants de protection	Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN ISO 374).
Risques thermiques	n. a.
Autres	Aucun
<u>Contrôle de l'exposition environnementale:</u>	
n. a.	

### Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	D'algues
Point de fusion / congélation	n. a.
Point d'ébullition	110 °C
Inflammabilité	n. a.
Limites inférieure et supérieures d'explosion	n. a.
Point d'éclair	n. a.
Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition	n. a.
pH	6.3 (20°C)
Viscosité cinématique	n. a.
Solubilité	Complètement miscible dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	n. a.
Pression de vapeur	23 hPa (20°C)
Densité	1.35 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Densité de vapeur relative	n. a.
Caractéristique des particules	n. a.

#### 9.2 Autres informations

Aucune

### Rubrique 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké et manipulé correctement.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente.

## 10.5 Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun

## Rubrique 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Pour d'éventuelles informations complémentaires sur les effets sur la santé, voir rubrique 2.1.

Toxicité aiguë Pas de données disponibles

#### **Pyrophosphate de sodium (7320-34-5)**

Oral, LD<sub>50</sub> > 2.000 mg/kg (souris)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas de données disponibles

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas de données disponibles

Mutagénicité sur les cellules germinales Pas de données disponibles

Cancérogénicité Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée Pas de données disponibles

Danger par aspiration Pas de données disponibles

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune connue

Autres informations:

Aucune

## Rubrique 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Poissons Pas de données disponibles

Invertébrés Pas de données disponibles

Algues/plantes aquatiques Pas de données disponibles

Autres organismes Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien  
Aucune connue

12.7 Autres effets néfastes  
Aucun connu

## Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement, les cours d'eau ou les canalisations.

Code de déchet	02 01 09 Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08
Elimination du produit non utilisé / des excédents	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Rapporter les restes de produits à un centre de collecte prévu à cet effet.
Elimination de l'emballage	Eliminer l'emballage vide via la collecte des déchets.
Autres recommandations relatives au traitement des déchets	Aucune

## Rubrique 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification  
n. a.

### Transport routier/ferroviaire (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
n. a.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
n. a.

14.4. Groupe d'emballage  
n. a.

14.5. Dangers pour l'environnement  
n. a.

### Transport maritime (IMDG-Code)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
n. a.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
n. a.

14.4. Groupe d'emballage  
n. a.

14.5. Dangers pour l'environnement  
n. a.

### Transport aérien (IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
n. a.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
n. a.

14.4. Groupe d'emballage  
n. a.

14.5. Dangers pour l'environnement  
n. a.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent être formées. Les prescriptions relatives à la sécurité doivent être respectées par toutes les personnes impliquées dans le transport. Des mesures doivent être prises pour éviter les accidents.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas applicable

**Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou du mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec ses amendements.
- Règlement (UE) 2020/878
- Règlement (UE) no 1272/2008 - Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses amendements
- RS 814.610.1, Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 concernant les listes pour les mouvements de déchets

Numéro fédéral  
d'homologation W-7184

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pas demandée

**Rubrique 16 Autres informations**

Rubriques modifiées: 1-16

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
Eye Irrit. – irritant pour les yeux

Abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CE Communauté européenne

CLP: Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)

ECHA European Chemicals Agency (= agence européenne des produits chimiques)

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

EN Normes européennes IARC International Agency for Research on Cancer Krebsforschung)

IATA International Air Transport Association

IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods

K<sub>oc</sub> Adsorptionskoeffizient des organischen Kohlenstoffs im Boden

K<sub>ow</sub> Octanol/Wasser-Verteilungskoeffizient

LC<sub>50</sub> Lethal Concentration to 50 % of a test population

LD<sub>50</sub> Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)

n.a. non applicable

OECD Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT persistent, bioaccumulative and toxic (= persistent, bioaccumulable et toxique)

UE Union européenne

vPvB very persistent and very bioaccumulative (= très persistant et très bioaccumulable)

**Sources:**

Valeurs limites d'exposition au poste de travail de la SUVA

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) dans leur version en vigueur

Guide pour l'élaboration des fiches de données de sécurité dans la version en vigueur (ECHA) et guide "La fiche de données de sécurité en Suisse basée sur l'ordonnance sur les produits chimiques dans sa version du 1er mai 2022".

Guide pour l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) dans sa version en vigueur (ECHA).

Fiches de données de sécurité des ingrédients.

Page d'accueil de l'ECHA - Informations sur les produits chimiques.

Réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route, rail, mer et air (ADR, RID, IMDG, IATA) dans sa version en vigueur.

Les informations contenues dans cette fiche concernent uniquement le produit susmentionné et ne doivent pas s'appliquer lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits. A notre connaissance, les informations sont correctes et complètes, mais aucune garantie n'est donnée. L'utilisateur final est responsable de l'utilisation correcte du produit.

**i Révision**

	Adapté au règlement (UE) n° 2020/878 [CLP]
Date	19.12.2022